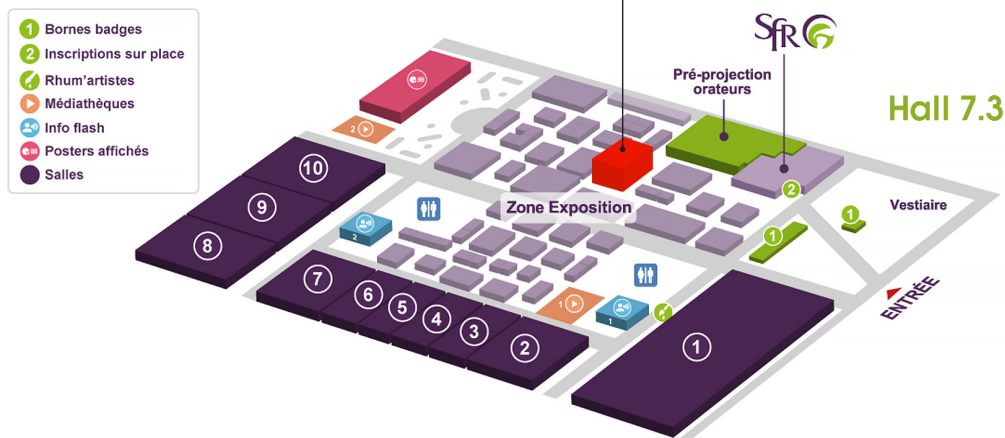




SFR 2025 : L'équipe Johnson & Johnson vous attend !

L'équipe Johnson & Johnson aura le plaisir de vous retrouver sur son stand promotionnel à l'occasion du **38^e Congrès Français de Rhumatologie**, [du 14 au 16 décembre 2025 / le dimanche 14 décembre 2025 / le lundi 15 décembre 2025 / le mardi 16 décembre 2025] au **Paris Convention Center** - 1 Place de la porte de Versailles, pour échanger autour de TREMFYA®.

**L'équipe Johnson & Johnson
est heureuse de vous accueillir au stand B03 !**



RHUMATISME PSORIASIQUE ACTIF DE L'ADULTE

TREMFYA®, seul ou en association avec le méthotrexate (MTX), est indiqué dans le traitement du rhumatisme psoriasique actif chez les patients adultes ayant présenté une réponse inadéquate ou une intolérance à un traitement de fond antirhumatismal (DMARD) antérieur (voir propriétés pharmacodynamiques).¹

Place dans la stratégie thérapeutique² :

TREMFYA® (guselkumab), anti IL-23, est un traitement de fond du rhumatisme psoriasique actif de l'adulte de 2^{ème} ligne ou de 3^{ème} ligne après échec d'une 1^{ère} ligne de traitement par un traitement de fond conventionnel.

Comme pour les autres anti-interleukines, compte tenu :

- de l'absence de données comparatives directes *versus* les anti-TNF,
- du recul de plus de 15 ans avec ces médicaments (AMM de l'étanercept datant de 2003),
- de la démonstration de leur efficacité sur la destruction articulaire,

la Commission considère que les anti-TNF doivent être privilégiés en première intention. La place de **TREMFYA®** (guselkumab) se situe principalement après échec d'au moins un anti-TNF (soit en 3^{ème} ligne et plus).

TREMFYA® 100 mg, solution injectable en stylo ou seringue préremplie : Liste I. Remb Séc Soc à 65 % selon la procédure des médicaments d'exception. Agréés collectivités.

Médicament d'exception : prescription en conformité avec la Fiche d'Information Thérapeutique.

Conditions de prescriptions et de délivrance : **TREMFYA® 100 mg, solution injectable en stylo ou seringue préremplie** : prescription réservée aux spécialistes en dermatologie, en médecine interne, en rhumatologie ou en hépato-gastro-entérologie.

Janssen-Cilag (une société du groupe Johnson & Johnson) s'engage à respecter la **charte de l'information par démarchage ou prospection visant à la promotion du médicament** et le **référentiel de certification** en vigueur. Votre délégué médical est à votre disposition pour vous présenter les règles de déontologie et répondre à vos questions.

Par ailleurs, notre laboratoire met à votre disposition un numéro vert pour recueillir vos remarques et suggestions sur la qualité de l'activité d'information promotionnelle.

Information médicale, Pharmacovigilance, Réclamations qualité,
Informations logistiques et commerciales, Approvisionnements d'urgence

0 800 25 50 75 Service & appel gratuits

Depuis les DROM-COM et l'étranger : +33 (0) 1 55 00 40 03
Accessible 24h/24 et 7j/7 pour les appels urgents

Votre délégué médical peut vous remettre sur demande les informations relatives à notre médicament prévues aux articles R.5122-8 et R.5122-11 du code de la santé publique au format papier ou électronique.

Pour une information complète, consultez le Résumé des Caractéristiques du Produit et l'avis de la Commission de Transparence sur la base de données publique du médicament en flashant ce QR Code :

ou directement sur le site internet :

<http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/index.php?page=1&choixRecherche=medicament&txtCaracteres=TREMFYA>



Conformément à l'article R. 5122-11 du code de la santé publique, vous trouverez à l'adresse suivante :

<https://innovativemedicine.jnj.com/france/nos-innovations/liste-de-nos-medicaments>

les informations qui accompagnent la présentation verbale d'un médicament Janssen-Cilag (une société du groupe Johnson & Johnson).

Vous pouvez flasher le code ci-contre pour retrouver directement ces informations sur votre smartphone/tablette.



1. Résumé des Caractéristiques du Produit TREMFYA[®]. 2. Avis de la commission de transparence TREMFYA[®] du 19 mai 2021.

JANSSEN-CILAG, S.A.S. au capital social de 2.956.660 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° B 562 033 068, dont le siège social est au 167, quai de la bataille de Stalingrad, 92130 Issy-les Moulineaux.

Le Professionnel de Santé est informé et accepte que Janssen-Cilag (une société du groupe Johnson & Johnson) collecte pour rendre publiques sur le site internet dédié www.transparence.sante.gouv.fr, les informations relatives à l'identité du Professionnel de Santé, aux avantages en nature ou en espèce et aux rémunérations que le Professionnel de Santé peut percevoir directement ou indirectement, au titre de la législation sur la transparence et selon les articles L.1453-1, D.1453-1 et R1453-14 et suivants du Code de la Santé Publique et par l'arrêté du 3 décembre 2013 relatif aux conditions du fonctionnement du site internet public, modifié. Conformément au Règlement Général à la Protection des Données 2016/679 et la loi Informatique et Libertés modifiée, le Professionnel de Santé dispose d'endroit d'accès et de rectification sur ses données qu'il peut exercer en envoyant un courriel à l'adresse suivante : janssen-transparence@its.jnj.com. Le droit d'opposition ne s'applique pas au traitement de ces données pour leur diffusion via le site internet public en application des dispositions légales et réglementaires.

